

L. WORT - 13.6.78

Aider l'enfance handicapée et inadaptée

Assemblée générale constituante de l'Association Nationale des Communautés Educatives (ANCE)



Réaliser l'unité de l'enfance inadaptée au niveau national et international grâce à une meilleure concertation, coordination et coopération entre les associations, collectivités et communautés éducatives déjà existantes au Luxembourg, tel est en résumé le but principal que se propose d'atteindre l'ANCE, l'Association Nationale des Communautés Educatives, qui vient de prendre naissance vendredi dernier lors d'une assemblée générale constituante où un public nombreux s'était réuni autour du comité provisoire dont le président, M. Hemmen, directeur du Centre de Réadaptation de Capellen, comptait à ses côtés M. Polfer, Soisson, Reimen, Oestreicher et Mousel.

L'ANCE se propose avant tout de réaliser sur un plan national les buts fixés par la FICE, la Fédération Internationale des Communautés Educatives, créée dès 1948 sous les auspices de l'UNESCO pour répondre aux droits et aux besoins réels des enfants handicapés et inadaptés ainsi qu'à la réalité vivante actuelle. Aussi envisage-t-elle en gros de susciter le regroupement des communautés éducatives de notre pays en une association nationale, de faciliter les échanges et les contacts entre éducateurs et communautés éducatives, de donner un appui moral et matériel à ses membres affiliés, de participer à l'ensemble des mesures de prévention et d'actions éducatives, médicales, sociales, économiques, administratives et juridiques concernant ces mêmes communautés et de créer des structures intermédiaires entre elles et la vie normale afin de garantir une meilleure intégration

et réinsertion professionnelle, sociale et familiale qui permettraient de «faire de l'enfant inadapté un adulte adapté». Il faudra donc développer harmonieusement la personnalité de l'enfant et ses potentialités grâce à l'aide d'un personnel spécialement formé, grâce au concours des parents associés étroitement aux mesures de placement et d'éducation et grâce à la diffusion de l'information auprès d'un public qu'il faudrait guider vers la solidarité et la tolérance.

Après avoir exposé le programme de l'ANCE, esquissé ses projets pour 1979, l'année de l'enfant, et lu les statuts de la nouvelle association, le comité provisoire a procédé à l'élection des membres du conseil d'administration dont le nombre sera limité à 19. M. Robert Huber et Jean Giwer en seront les réviseurs de caisse. La cotisation a été fixée à 1 500 F pour les membres actifs, (principalement associations et communautés) et à 200 F pour les membres associés et les membres d'honneur. Pour terminer, M. Barbel, président du Centre d'Etudes de l'Enfance Inadaptée, et M. Stoffel, président de la Ligue HMC, ont été désignés comme présidents d'honneur de cette nouvelle Association Nationale des Communautés Educatives qui, dès sa création, compte déjà 28 membres effectifs dont 18 communautés et 10 associations.

Georgette